

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 25/09/2024

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

## PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DELUGA François, Conseiller municipal de LE TEICH
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. PEScina Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE
- M. RECORs Roger, Maire-adjoint de CESTAS
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

## REPRÉSENTÉS

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. BILLOUX*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
- M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS (*procuration à M. PEScina*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme EYHERAMONNO*)

## EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
- Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEMAIRE Anne-Marie  
**PAYEUR** : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 11 septembre 2024 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0051-2024

Rapporteur : **Mme VIANDON**

**Objet : Mise à disposition du module « anticipation RH » – Actualisation de la tarification**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par la délibération n° DE-0045-2021 du 15 décembre 2021, une mission « Anticipation RH » a été créée, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette mission a pour objectif de mettre en œuvre un accompagnement des collectivités en matière de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, selon deux niveaux d'intervention proposés :

- la mise à disposition auprès des collectivités du module « Anticipation RH » adossé au module de saisie du rapport social unique (accompagnement de premier niveau) ;
- l'expérimentation, à titre gracieux, d'un accompagnement des collectivités à la démarche de GPEEC (accompagnement de second niveau).

S'agissant du 1<sup>er</sup> niveau, la mise à disposition du module « Anticipation RH » comporte un accompagnement par un agent du Centre de Gestion à l'intégration des données nécessaires et à une assistance technique à l'utilisation du module.

Le Conseil d'administration a mis en place une tarification différenciée selon le nombre d'agents des collectivités. La mise à disposition du module fait l'objet d'une convention spécifique entre le Centre de Gestion et chaque collectivité souhaitant en bénéficier. La grille tarifaire est annexée à cette convention.

Il est précisé dans l'article 5 de la convention, relatif aux modalités de facturation, qu'il revient au Conseil d'administration de modifier la tarification de cette mise à disposition.

Compte tenu de l'évolution des charges du service et afin de tendre vers l'équilibre financier de cette mission, le Président propose de revaloriser le coût annuel de la mission de 3%. Ce taux correspond à l'évolution de l'indice SYNTEC en glissement annuel (juillet 2023- juillet 2024).

Les tarifs proposés sont repris dans le tableau ci-dessous. Ils comprennent la tarification existante (tarifs actuels) et celle proposée (nouveaux tarifs).

TARIF ANNUEL DE MISE A DISPOSITION DU MODULE « ANTICIPATION RH »		
	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
Collectivités jusqu'à 20 agents	52 €	54 €
Collectivités de 21 à 49 agents	260 €	268 €
Collectivités de 50 à 99 agents	520 €	536 €
Collectivités de 100 à 349 agents	832 €	857 €
Collectivités de 350 à 499 agents	1 560 €	1 607 €
Collectivités à partir de 500 agents	2 080 €	2 142,50 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 25/09/2024

Le nombre d'agents s'appuie sur le nombre d'électeurs de la collectivité inscrits sur la dernière liste pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial dont relève la collectivité.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE :**

- La nouvelle grille tarifaire pour la mise à disposition du module « anticipation RH » telle que proposée par le Président.

**DIT QUE :**

- Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur pour la facturation de l'année 2025.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 25 septembre 2024.

La secrétaire de séance,



**Anne-Marie LEMAIRE**

Membre du Conseil d'administration du C.C.A.S  
VILLENAVE D'ORNON

Le Président,



**Didier MAU**

Président de la Communauté de Communes  
MEDOC - ESTUAIRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :



**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N° DE-0051-2024 :**  
**Module « Anticipation RH » (GPEEC)**  
**Annexe à la convention de mise à disposition du module**

# Module « Anticipation RH » (GPEEC)

## ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MODULE

### Grille tarifaire applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Délibération n° DE-0051-2024 du 25 septembre 2024

#### TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU MODULE « ANTICIPATION RH » (GPEEC)

Collectivités jusqu'à 20 agents	54 € / an
Collectivités de 21 à 49 agents	268 € / an
Collectivités de 50 à 99 agents	536 € / an
Collectivités de 100 à 349 agents	857 € / an
Collectivités de 350 à 499 agents	1 607 € / an
Collectivités à partir de 500 agents	2 142,50 € / an

Le nombre d'agents s'appuie sur le nombre d'électeurs de la collectivité inscrits sur la dernière liste pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial dont relève la collectivité.

Ces tarifs pourront être actualisés par le Conseil d'administration pour tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service.

